



Nr. 48

N° 48

am 18
le vingt deux mars 1878

Der dem unterzeichneten Standesbeamten erschien heute, der
Devant l'officier de l'état civil soussigné s'est présenté aujourd'hui
Personlichkeit nach
comme Du sieur qui est Léon Auguste Bouter, âgé de vingt huit ans
français, né le 14 Mars 1840, département de Moselle,

wohnhaft zu
demeurant à Moselle
Religion, und zeigte an, daß von der
Confession: catholique et a déclaré que de

son épouse Mathilde Françoise, âgée de vingt quatre ans, également née
à Moselle

Religion,
Confession: catholique

wohnhaft
demeurant à Moselle

est né
au

à Moselle

am 18 des Jahres
le vingt deux mars de l'année

taufend acht hundert sig und 4
sur huit cent soixante deux heures matin &
soir

um Uhr ein Kind lichen
à cinq heures du matin heure, un enfant du sexe

Geisligkeit geboren worden sei, welches Vornamen
personnel à qui les prénoms

de l'enfant est
erhalten habe été donné :

Vorgelesen, genehmigt und
Lu, approuvé et signé par le Maire

Eugène Léon Bouter

Der Standesbeamte:
L'Officier de l'état civil,

[Signature]

Die Uebereinstimmung mit dem Hauptregister beglaubigt.
Certifié conforme au registre principal.

Am 18
le vingt deux mars 1878

Der Standesbeamte:
L'Officier de l'état civil,

[Signature]

Nr. 49

N° 49

am 18
le vingt deux mars 1878

Der dem unterzeichneten Standesbeamten erschien heute, der
Devant l'officier de l'état civil soussigné s'est présenté aujourd'hui
Personlichkeit nach
comme Du sieur qui est Léon Auguste Bouter, âgé de vingt huit ans, français,
né le 14 Mars 1840, département de Moselle,

wohnhaft zu
demeurant à Moselle
Religion, und zeigte an, daß von der
Confession: catholique et a déclaré que de

son épouse Mathilde Françoise, âgée de vingt quatre ans, également née
à Moselle

Religion,
Confession: catholique

wohnhaft
demeurant à Moselle

est né
au

à Moselle

am 18 des Jahres
le vingt deux mars de l'année

taufend acht hundert sig und 4
sur huit cent soixante deux heures matin &
soir

um Uhr ein Kind lichen
à cinq heures du matin heure, un enfant du sexe

Geisligkeit geboren worden sei, welches Vornamen
personnel à qui les prénoms

de l'enfant est
erhalten habe été donné :

Vorgelesen, genehmigt und
Lu, approuvé et signé par le Maire

Marschal Waldenroff

Der Standesbeamte:
L'Officier de l'état civil,

[Signature]

Die Uebereinstimmung mit dem Hauptregister beglaubigt.
Certifié conforme au registre principal.

Am 18
le vingt deux mars 1878

Der Standesbeamte:
L'Officier de l'état civil,

[Signature]